

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Aquapanel Q4 Finish

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation : Enduit de remplissage/surfaçage appliqué au couteau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S. Rue du Parc Industriel, 1 B-4480 Engis Tel +32 (0)4 273.83.11 (pendant les heures de bureau) Fax +32 (0)4 273.83.30

Service chargé des renseignements :

Knauf Technical Competence Center E-mail: technics@knauf.be Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau) Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Centre Antipoisons Belge +32 (0)70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux dans le sens de la directive (CE) n° 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Non applicable

Pictogrammes de danger

Non applicable



Mention d'avertissement

Non applicable

Mentions de danger

Non applicable

Informations complémentaires

Contient du quartz et de la silice.

La fiche de données de sécurité est disponible sur demande.

Mentions de danger

EUH 208 contient du 1,2-Benzisothiazol-3(2H)one (CAS : 2634-33-5) pouvant provoquer une réaction allergique.

Le produit contient du Bronopol (INN).

2.3 Autres dangers

Ce produit ne devrait pas induire de dangers inhabituels en conditions normales d'utilisation. Lors du ponçage, de la poussière est libérée dans l'atmosphère. Une exposition à des niveaux élevés de poussière peut irriter la peau, les yeux, les voies nasales et respiratoires. Assurer une ventilation adéquate et éviter l'inhalation excessive de poussières.

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié tel qu'un masque antipoussière (EN 149) ou un appareil respiratoire disposant d'un filtre à particules (EN 143). Knauf ne procède pas à l'ajout de silice cristalline ou de quartz au produit. Certains des minéraux présents au sein du produit peuvent néanmoins en contenir des traces.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique : Mélanges

Description : Enduit de remplissage/surfaçage appliqué au couteau

Composants dangereux:

Non applicable

Informations supplémentaires :

Se référer au chapitre 16 pour la formulation des phrases de danger listées.

Remarque:

Substances avec une valeur limite d'exposition professionnelle, voir chapitre 8.



SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Pas de mesures spécifiques requises

Après inhalation :

Amener les personnes affectées à l'air frais et rester calme. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Consulter un médecin

Après ingestion:

Rincer la bouche et puis boire une grande quantité d'eau. Ne pas provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Pas d'effets néfastes prévus durant l'application du produit. De la poussière est générée durant le ponçage (voir section 2.3).

Contact avec les yeux : Le contact avec la poussière peut induire des irritations. Le contact avec les yeux peut provoquer les symptômes suivants : rougeurs, sensations de brûlure, démangeaisons, douleurs.

Ingestion: L'ingestion peut provoquer des irritations gastro-intestinales, la nausée, des vomissements et la diarhée

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Remarques générales :

Les points suivants devraient être respectés en cas d'incendie avoisinant

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Dioxyde de carbone, poudre ou jet d'eau pulvérisée. Lutter contre les incendies de plus grande envergure au moyen de jet d'eau pulvérisée ou de mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les résidus ainsi que l'eau d'extinction de l'incendie doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.



Autres indications

Le produit n'est pas inflammable.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection individuelle.

Prévoir une ventilation suffisante.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ramasser mécaniquement.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas inhaler la poussière.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Manipuler conformément aux règles d'hygiène du travail et aux pratiques de sécurité.

Pas de mesures spécifiques requises.

Prévention des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions de stockage sûres, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun :

Tenir à l'écart d'agents oxydants

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker dans un environnement bien aéré.

Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.



SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Informations complémentaires concernant l'agencement des installations techniques :

Pas d'informations complémentaires ; se référer au chapitre 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Substance nécessitant la surveillance du poste de travail

Le traitement du produit durci (ponçage p.ex.) peut entraîner de grosses quantités de poussière. Respecter les réglementations nationales pour la valeur limite générale de poussière.

Indications supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Enlever les vêtements sales et contaminés.

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante porter un équipement respiratoire adéquat. En cas de développement de poussière, porter un masque à poussières FFP2.

Protection des mains :



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choisir le matériau des gants en fonction des temps de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation.

Matériau des gants :

Le choix de gants adéquats dépend du matériau utilisé mais aussi de la qualité, variable en fonction du fabricant. Le produit obtenu résultant de la combinaison de plusieurs substances, la résistance du produit final ne peut être calculée à l'avance et doit faire l'objet d'une évaluation précédant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :



Lunettes à protection latérale

Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs

Mesures de gestion des risques :

Assurer une ventilation suffisante Eviter la formation de poussières



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme : Pâteux Crème

Odeur :CaractéristiqueSeuil olfactif :Non déterminé.Valeur du pH :Non applicable

Changement d'état :

Point de fusion : Non déterminé

Point d'ébullition : 100°C

Point éclair : Non applicable. Inflammabilité (solide, gazeux) : Non déterminée

Température d'inflammation :

Température de décomposition : Non déterminée.

Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion :

Inférieure:
Supérieure:
Non déterminée
Non déterminée
Pression de vapeur:
Non applicable.
Densité à 20°C:
1,55-1,65 g/cm³
Non déterminée
Densité de vapeur:
Non applicable.
Vitesse d'évaporation:
Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : Miscible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non applicable.

Non déterminé

Viscosité:

Dynamique à 20°C : 29000-31000 mPas **Cinématique :** Non applicable.

Teneur en solvants :

Solvants organiques : $\leq 2.0 \%$

9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles



SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter : Chaleur excessive et gel.
- **10.5 Matières incompatibles :** Acides forts, solutions fortement alcalines, agents oxydants.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques Non toxique

Toxicité aiguë : Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints. **Effet primaire d'irritation :**

Corrosion/irritation cutanée : Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) :

Mutagénicité des cellules germinatives : Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Carcinogénicité: Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Reprotoxicité : Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

STOT – exposition unique : Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

STOT – exposition répétée : Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Dangers d'inhalation : Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol : Insoluble dans l'eau. Pas d'effets néfastes attendus.

Indications écologiques supplémentaires :

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans les nappes d'eau souterraines, les eaux de surface et les canalisations.



12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB**: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets :

17 09 04 Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés à la rubrique

17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR Non applicable

IMDG, IATA Néant.

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement :

Polluants marins : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur : Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à

l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC : Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: Néant.



SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions européennes :

Autorisations et/ou restrictions sur l'utilisation (Annexe XVII) : Non applicable

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Annexe 4, VwVwS Allemagne 27.07.2005): Peu polluant.

Informations sur les directives COV:

Directive 2004/42/CE (Directive Decopaint), ChemVOCFarbV:

Valeur limite de COV en UE : $\leq 2.0 \%$.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément au règlement du Parlement européen 1272/2008 et du Conseil du 16 Décembre 2008, relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et modifiant le règlement nr.1907 / 2006.

Cette information est basée sur l'état actuel de nos connaissances. Toutefois, elle ne garantit pas les caractéristiques spécifiques du produit et ne donne pas lieu à une relation contractuelle juridiquement valide. Les données ne sont plus valables lorsque le produit est utilisé avec d'autres produits, et lorsque le produit est appliqué dans un processus. Bien que la composition de ce document soit faite avec le plus grand soin, Knauf décline toute responsabilité pour toutes les conséquences néfastes qui pourraient découler de l'utilisation de ces informations ou de ce produit.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1, B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances



ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labelling concerning inhalation hazards, Denmark)

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: very Persistant and very Bioaccumulative (très persistant et très bio-accumulable)